

Assises de la péréquation – 1^{er} avril 2010

PEREQUATION : LES CONDITIONS D'UNE NOUVELLE ETAPE

Le système actuel de péréquation va être remis en cause par la réforme de la taxe professionnelle et les réformes à venir (révision des valeurs locatives, de la géographie prioritaire de la politique de la ville, etc.).

Les mois qui viennent sont l'occasion de redéfinir les enjeux, les objectifs et les outils de la péréquation. Ils devront permettre d'améliorer l'efficacité du dispositif, encore insuffisante pour les territoires confrontés aux plus grandes difficultés socio-urbaines.

Ce débat sera lourd de conséquences pour le monde urbain, qui regroupe un petit nombre de collectivités, **mais une proportion importante de la population¹ et des territoires en grandes difficultés économiques et sociales².**

Historiquement, les territoires urbains assument **un rôle d'entraînement** et d'offre de services à l'échelle de territoires dépassant largement leur périmètre institutionnel. Ils doivent aujourd'hui affronter **le triple défi du développement durable : conjuguer croissance économique, cohésion sociale et territoriale, et protection de l'environnement.**

1) Le développement de l'intercommunalité en régions a permis de faire progresser la solidarité territoriale en faveur des quartiers et des banlieues défavorisés. Des efforts significatifs ont été faits en matière de mutualisation de charges par les transferts de compétences, d'alignement du niveau de services publics « par le haut », de désenclavement des quartiers grâce au développement des transports urbains, de solidarité financière avec les dotations de solidarité communautaire. **Ces efforts restent toutefois insuffisants et doivent être amplifiés.**

En revanche, l'Ile de France accuse un important retard. Il est urgent d'y rendre effective la solidarité territoriale, par l'achèvement de la carte intercommunale et surtout par la **rationalisation des périmètres pour mettre fin au cloisonnement entre intercommunalités riches et pauvres.** Les spécificités de l'Ile de France imposent également le maintien et le renforcement **du fonds de solidarité Ile de France** ainsi que des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

2) En régions, le développement de l'intercommunalité impose de raisonner en termes de **ressources consolidées sur les territoires** (communes et intercommunalités). En effet, **le système de péréquation actuel se résume trop souvent à un jeu à somme nulle pour le monde urbain**, la réduction des dotations de compensation annulant l'impact d'une hausse de la dotation de solidarité urbaine.

Pour la majorité des territoires urbains, la réforme de la taxe professionnelle va se traduire par la transformation d'une part substantielle de ressources fiscales dynamiques en dotations gelées. **Maintenir les ressources communales et intercommunales sur les territoires des communautés urbaines de Bordeaux, de Nantes ou de Lyon, c'est garantir la poursuite de l'effort collectif en faveur de Lormont, Saint-Herblain ou Vaulx-en-Velin.**

¹ Les pôles urbains ne représentent que 8 % des communes pour 61 % de la population (INSEE, 1999)

² Les agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants regroupent 72 % de la population résidant en zone urbaine sensible et 55 % des logements sociaux (source : fichier dfg 2009)

Mais ne nous y trompons pas : **l'intercommunalité ne permettra pas à elle seule de remédier à la faiblesse structurelle des ressources des communes confrontées à de lourdes charges socio-urbaines.**

Si les intercommunalités doivent poursuivre leur action pour la cohésion sociale, **l'Etat doit aussi assumer la sienne et se donner les moyens d'une politique de la ville ambitieuse pour les territoires les plus en difficulté.**

3) La péréquation est un outil d'allocation de la ressource publique. La réforme des dispositifs actuels devra traduire **une volonté politique forte pour l'aménagement et la cohésion sociale des territoires.**

Penser la péréquation en ces termes impose **de ne pas limiter la réflexion aux ressources des collectivités. Pour répondre aux enjeux du monde urbain, deux principaux éléments doivent être pris en compte :**

- **L'importance des charges : le monde urbain cumule charges de centralité et centralisation des pauvretés.** Il va devoir investir lourdement pour la protection de l'environnement.
- **L'importance de la pression fiscale, particulièrement élevée dans les territoires urbains** (dans les villes centre comme dans les villes de banlieue). Amoindrir les ressources de collectivités qui sont déjà contraintes de mobiliser fortement leurs contribuables pour couvrir leurs charges relèverait du non-sens pour les citoyens et conduirait à ségréger et fracturer encore un peu plus les territoires.

Il sera sans doute nécessaire de revoir dans leur ensemble les dispositifs actuels, trop nombreux, parfois contradictoires entre eux et insuffisamment abondés. Toutes les pistes devront être examinées : articulation entre péréquation horizontale et verticale, contractualisation locale, alimentation de fonds départementaux, régionaux ou nationaux, etc.

Nos trois associations poursuivront leurs travaux communs pour que la reconnaissance du rôle et des charges spécifiques du monde urbain en termes d'aménagement du territoire et de solidarités territoriales se traduise concrètement dans la répartition des ressources.

PROPOSITIONS

1 - Reconnaître l'enjeu du développement urbain durable en termes d'aménagement du territoire et de cohésion sociale et territoriale.

2 - Renforcer la péréquation financière et les solidarités territoriales

2.1- Assurer une véritable efficacité péréquatrice des fonds de péréquation nationaux, régionaux et départementaux

Renforcer la prise en compte de :

- **L'importance des charges** assumées par certaines collectivités, et en particulier par les collectivités urbaines
- **L'importance de la pression fiscale**, particulièrement élevée dans les collectivités urbaines et qui menace, dans les quartiers, l'objectif de maintien d'une certaine mixité sociale.

Produire un **rapport gouvernemental annuel sur l'efficacité de la péréquation et l'évolution des inégalités de charges et de ressources entre les collectivités (et leurs groupements).**

2.2 - Développer la solidarité intercommunale

- **Rationaliser les périmètres intercommunaux:** intercommunalités de projet et non d'opportunité financière, nécessaire intégration des territoires les plus en difficulté pour une véritable solidarité territoriale.
- **Affirmer le rôle de l'intercommunalité comme garant d'une véritable solidarité financière et territoriale** à l'intérieur de son périmètre : réflexion sur les critères de répartition des Dotations de Solidarité Communautaire, renforcement de la solidarité par les projets communautaires (grands projets d'équipements structurants, désenclavement des quartiers,...) et par les transferts de compétences (poursuite de la mutualisation des charges), meilleure prise en charge de la politique de la ville par les intercommunalités.

3 - Préserver les dispositifs actuels tant que le système de péréquation n'aura pas été réformé

- **Moratoire sur la réforme de la dotation de la solidarité urbaine:** maintien du dispositif en vigueur depuis 2 ans, qui cible l'augmentation annuelle de la DSU sur les communes les plus en difficulté.
- **Maintien du FSRIF et des FDPTP :** engagement d'une réflexion commune sur l'évolution de ces fonds de péréquation et de leurs abondements.